



Atelier

« Lutte contre les violences faites aux femmes »

Date	• 5 décembre DDCSPP	Durée de l'atelier	2h30		
		Public cible	Tout public		
		Nbre de participant.e.s	11	11 ♀	0 ♂
		Animation	CIDFF / DDFE		
		Restitution au national	DDFE		

Déroulement de l'atelier articulé autour de quatre items.

1/ De quoi parle-t-on ? C'est quoi la violence ?

Quand on parle de violences faites aux femmes on a souvent tendance à évoquer, à raison, les formes de violences (psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques, ou administratives), celles qui portent atteinte à l'intégrité physique et psychique des femmes.

On aborde moins les raisons qui sont à l'origine des passages à l'acte :

- Le manque de respect,
- L'atteinte à la dignité,
- La banalisation des actes de violences posés,
- l'absence de tolérance.

Des attitudes, des comportements sexistes au travail, dans l'espace public, dans la sphère privée inacceptables et insupportables.

L'image des femmes et plus largement de l'humain dans les médias, sur Internet... est dégradé. Les personnes et les femmes en particulier sont réduites à l'état d'objet.

2/ Le diagnostic : Quel impact sur la vie d'une femme (professionnel, parental, personnel, sur la santé...) ? Quelle place de la femme dans la société ?

Il a été rappelé le poids de notre histoire, patriarcale, dans la structuration des rapports entre les femmes et les hommes. S'en défaire est une entreprise de « longue haleine » qui nécessite l'engagement et la mobilisation de tous, femmes et hommes.

Le mouvement « Balance ton porc » aura permis une prise de conscience de l'ensemble de la société sur l'ampleur des comportements sexistes dont les femmes sont victimes encore au 21^{ème} siècle.

Les conséquences des violences sur la vie des femmes ont été rappelées :

- **Sur la santé** : troubles des comportements alimentaires, du sommeil, dépression, addictions, MST, grossesse non désirée, avortement...

On dénonce le nombre de victimes décédées en omettant de parler de toutes celles qui vont devoir continuer à vivre avec des séquelles physiques, psychiques.

Le suicide des victimes n'est pas comptabilisé dans les chiffres.

- **Sur le plan professionnel** ont été soulignés la perte de confiance pouvant conduire à l'échec ou l'autocensure pour accéder à des postes à responsabilité, l'isolement et le rejet par les collègues.

→ **L'impact sur la vie de famille** est colossal.

- Culpabilité des victimes qui vont surinvestir la relation à l'enfant ou au contraire se désengager.
- Les enfants exposés vivent dans un climat d'insécurité permanent et sont pris dans des « conflits de loyauté » ou « de protection ». Il faut être vigilant et être attentifs. Les résultats scolaires et le comportement sont autant de signes à prendre en compte qu'ils soient « mauvais » ou « bons ». Certains enfants pouvant surinvestir le champ scolaire pour « échapper » à leur quotidien.

Le risque de reproduction de la violence a été évoqué.

À tout le moins les victimes de violences sont confrontées à l'isolement, l'insécurité permanente. La dévalorisation, la culpabilité, la terreur et la peur, l'anéantissement (petite mort) sont des sentiments qu'elles ressentent au quotidien. Elles sont comme transparentes, invisibles, vides. Elles sont en état de choc post-traumatique. Elles sont « chosifiées ».

3/ Identification des attentes et besoins en matière de prise en charge des violences : qu'est ce qui existe ? Y a-t-il des insuffisances, des manques et si oui, lesquels ?

Des initiatives sont menées, des moyens sont déployés mais restent insuffisants. Il faut les renforcer :

- Il faut des moyens supplémentaires et sanctuarisés pour soutenir les réseaux d'accompagnement et de prise en charge des victimes.
- Il faut combattre l'image dégradée des femmes dans tous les médias et supports de communication.
- Il faut punir pénalement les agresseurs (appliquer la loi).
- Il faut sensibiliser l'opinion publique.
- Il faut mener des campagnes de communication sur les conséquences des violences pour les auteurs (la culpabilité et la honte doivent changer de « camp »), les risques qu'il encourt.
- Il faut encore et toujours former les forces de l'ordre (travailler sur la culture du viol, la tolérance, la banalisation des actes de violences sexistes). Les victimes vont chercher de la confiance. Aujourd'hui, les victimes sont confrontées à des refus lorsqu'elles souhaitent déposer une plainte.
- Il faut afficher un numéro d'appel partout où les victimes peuvent se rendre.
- Il faut créer des « maisons des femmes ».
- Il faut informer les jeunes femmes quand elles vont accoucher des problématiques liées aux violences, faire passer des messages sur l'éducation des enfants.
- Il faut informer sur les violences obstétricales.
- Il faut éduquer les enfants aux stéréotypes de sexe.
- Il faut travailler avec les auteurs de violences.
- Médiatiser le décès des victimes pour sensibiliser l'opinion publique ; il faut que la honte aille du côté de l'auteur

4/ Quelles solutions nouvelles ou pistes d'actions envisageables pour mieux lutter contre les violences faites aux femmes ?

En termes de prévention.

4. Généraliser dans tous les établissements scolaires, dans le cadre des « temps de vie de classe » et dès le primaire, l'information sur la question des violences qui doit être dispensée par des professionnels formés.
5. Développer le soutien aux mères isolées / l'éducation.

En termes d'information.

1. Dispenser de l'information via les maternités, les cabinets des médecins gynécologues qui, par ailleurs, devraient être davantage impliqués dans le repérage des situations.
2. Développer des relais d'information (professionnels, associatifs...), notamment en zone rurale et QPV, facilement identifiables pour les victimes qui souhaiteraient en parler, par la présence d'un logo : « Ici vous pouvez en parler ».
3. Développer des campagnes de communication en direction des auteurs pour rappeler que les violences conjugales sont punies par loi et faire en sorte que la « Honte » change de camp et aille du côté de l'auteur :
Ex : « Insulter sa femme est puni par la loi »,
« Il y a une loi à l'intérieur comme à l'extérieur de la famille ».
4. Lutter contre la banalisation des violences faites aux femmes dans les médias. Proscrire les termes journalistiques « Drame Conjugal », « Crime Passionnel » ... qui banalisent et relèguent les victimes à l'état de « fantôme médiatique » et parler de « Féminicide ».

En direction des victimes.

1. Parce que beaucoup de victimes ne sont pas en mesure d'évaluer le danger qu'elles encourent.
 - Créer une cellule « information préoccupante ».
 - Créer une « fiche de signalement » à l'usage des médecins des services des urgences des hôpitaux et cliniques à destination du Procureur.
2. Remettre l'accompagnement des victimes, par des professionnels formés, au cœur du dispositif de sortie de la violence.
3. Créer une plate-forme d'accueil des victimes par département réunissant les professionnels de la prise en charge (médecins, psychotraumatologues, professionnels de l'accompagnement, personnels judiciaires pour les dépôts de plainte...).
4. Poursuivre la formation de tous les acteurs mobilisés dans le repérage et la prise en charge des violences.
 - Pour les professionnels de santé mobiliser la CNAM .

En direction des auteurs.

1. Développer les groupes de responsabilisation, les rendre obligatoires et faire en sorte qu'ils soient suivis de groupes de paroles biannuel visant « l'alphabétisation » émotionnelle. Les auteurs ont à apprendre à identifier leurs émotions, à symboliser au lieu de passer à l'acte.
2. Suivi individuel des auteurs en parallèle.
3. Créer un numéro d'appel pour les auteurs pour prévenir le passage à l'acte.

En direction des enfants exposés.

1. Travailler sur le repérage et la prise en charge des enfants exposés en impliquant davantage l'éducation nationale et les conseils départementaux qui ne considèrent pas toujours les « enfants exposés » comme des « enfants en danger ».
2. Développer le soutien psychologique.
3. Favoriser la mise en place d'ateliers d'expression et de discussion.

En direction des territoires.

1. Augmenter les moyens des structures d'accompagnement (l'amende de la condamnation des auteurs doit financer la prise en charge des victimes).
2. Les territoires ruraux doivent pouvoir déployer des dispositifs pour permettre un maillage optimal dans les réponses apportées. Tous les publics ne sont pas forcément mobiles.